

# SWASH

## Fiche de données de sécurité

### Section 1 – Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit : détergent à lessive liquide Swash® Inodore

Utilisation du produit : détergent pour lessive

Fabricant : Whirlpool Corporation 2000 N. M-63 Benton Harbor, MI 49022

Contact en cas d'urgence : 1-800-333-4195 (ÉTATS-UNIS) 1-800-807-6777 (CANADA) (Pour toute question et en cas d'urgence) 1-800- 424- 9300 ou 1-703- 527-3887 (CHEMTREC)

### Section 2 – Identification des dangers

Dangers physiques : non classifiés comme source de risque.

Risques pour la santé : irritation des yeux : 2B

Irritation de la peau : 2

Risques pour l'environnement : toxicité aiguë pour les organismes aquatiques 2

Mention d'avertissement : AVERTISSEMENT

Symboles :



Énoncé des dangers : provoque des irritations de la peau et des yeux. Nocif pour la vie aquatique.

Mise en garde : se laver les mains en profondeur après chaque manipulation. Porter des gants de protection. Éviter de déverser dans l'environnement.

En cas de contact avec les yeux : rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. En cas de port de lentilles cornéennes, les retirer, si possible. Continuer de rincer. Si l'irritation des yeux persiste : consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau. Si une irritation de la peau se produit : consulter un médecin. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Jeter le contenu et les contenants selon les règlements municipaux, régionaux, nationaux

et internationaux. Autres dangers : aucun.

Ingrédients inconnus : N/D

### Section 3—Renseignements sur les ingrédients

Nom de l'ingrédient	Ingrédient Pourcentage	Numéro CAS de l'ingrédient Non
---------------------	---------------------------	--------------------------------------

ALCOOL D'ALKYL ÉTHOXYLÉ C9-11,	10 - 20	68439-46-3
glucopyranose D, oligomérique, Glucoside alkylé	10 - 20	110615-47-9/68515-7
C10-15, Dodécyl sulfate de sodium	25 - 40	3-1 151-21-3 \$
Subtilisin	0,5 - 1,5	9014-01-1
Amylase	0,5 - 1,5	9000-90-2
Mannanase	0,25 - 0,5	37288-54-3
Cellulase	0,25 - 0,5	9012-54-8
Lipase	0,25 - 0,5	9001-62-1
Pectinase	0,25 - 0,5	9032-75-1
Produit entier	100	N/D

## Section 4 - Mesures de premiers soins

**Contact avec la peau :** en cas de contact avec la peau et les cheveux, laver abondamment à l'eau. Si une irritation de la peau se produit, consulter un médecin. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

**Contact avec les yeux :** en cas de contact avec les yeux, rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. En cas de port de lentilles cornéennes, les retirer, si possible. Continuer de rincer. Contacter un médecin immédiatement.

**Ingestion :** en cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Ne pas provoquer le vomissement, sauf instruction contraire de la part d'un médecin ou d'un centre antipoison.

**Inhalation :** en cas d'inhalation, sortir à l'air frais. Si la personne ne respire pas ou si la respiration est difficile, fournir une assistance respiratoire et consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés. N/D

Indication de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial. N/D

## Section 5 – Procédés de lutte contre le feu

**Moyens d'extinction appropriés :** utiliser les moyens appropriés autour du feu.

**Dangers spécifiques en provenance du produit chimique :** oxyde de carbone.

**Équipement spécial et précautions :** les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié, notamment des appareils respiratoires et des vêtements étanches.

## Section 6 – Mesures en cas de fuites accidentelles

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas avaler. Ne pas respirer. Porter de l'équipement de protection personnel (se reporter à la section 8)

Matériaux et modes de confinement et de nettoyage : éviter de déverser dans l'environnement. Arrêter le déversement et isoler le matériau. Les quantités importantes peuvent être retirées avec une pompe aspirante. Utiliser de l'équipement résistant aux explosions si le matériel est inflammable. Sinon, utiliser un agent absorbant approprié. Placer le matériel contaminé dans un contenant approprié pour mettre au rebut. Utiliser de l'équipement de protection approprié. S'assurer qu'il y a une bonne ventilation. Ne pas jeter dans les cours d'eau ou autres étendues d'eau. Contacter les agences gouvernementales appropriées si des consignes additionnelles s'imposent.

## Section 7 – Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire : se laver les mains avec soin après la manipulation, particulièrement avant de manger, boire, fumer ou utiliser les toilettes. Porter des lunettes et des gants de protection. Laver les vêtements contaminés. Ne pas avaler. Éviter tout contact avec les yeux. Ne pas respirer les brumisations ou les vapeurs.

Précautions pour un entreposage sécuritaire : conserver dans un endroit verrouillé.

Incompatibilités : forts agents alcalins et oxydants.

## Section 8 – Contrôle d'exposition et protection personnelle

Limites d'exposition : N/D

Ingénierie spécifique : utiliser la ventilation par évacuation locale si nécessaire.

Équipement et mesures de protection personnelle : yeux : lunettes de protection étanches anti-chimiques ou masque s'il y a des risques d'éclaboussures. Peau : vêtements de protection, gants étanches si on s'attend à un contact avec la peau. Respiratoire : si la personne en charge sera exposée à des vapeurs concentrées, ou en présence d'irritation, un masque protecteur contre les vapeurs biologiques, approuvé par le NIOSH, est recommandé.

## Section 9 – Propriétés physiques et chimiques

État physique : liquide	Inflammabilité (solide, gaz) : ininflammable
Couleur : transparent, visqueux	Pression de vapeur (mmHg) : N/D
Odeur : propre et frais	Densité de vapeur (air= 1) : N/D
Seuil olfactif : N/D	Densité relative : N/D
pH : 7 - 8,5 non dilué	Solubilité : dans l'eau N/D
Point de fusion/congélation : N/D	Rapport de distribution N/D
Point d'ébullition initial et portée : N/D	Température d'auto-ignition : N/D

Point d'inflammation : N/D	Température de décomposition : N/D
Taux d'évaporation : N/D	Viscosité : N/D
Seuil minimal/maximal d'inflammabilité ou limite d'explosion : N/D	

## Section 10 – Stabilité et réactivité :

Stabilité chimique : stable	Conditions à éviter : N/D
Réactivité : aucune donnée spécifique de test de réactivité pour ce mélange.	Possibilité de réaction dangereuse : polymérisation dangereuse : N/D
Matériaux incompatibles : forts agents alcalins et oxydants.	Produits de décomposition dangereux : N/D

## Section 11 – Renseignements sur la toxicité

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Contact avec la peau, avec les yeux, inhalation, ingestion.

Appellation chimique	Oral LD50	Dermal LD50	Inhalation LD50
ALCOOL EN CHAÎNE LINÉAIRE (C9-11) Produit entier	> 2000 mg/kg	3300 mg/kg	N/D

Symptômes importants : se référer à la section 4 — Mesures de premiers soins.

Effets d'une exposition aiguë : peau : irritation. Yeux : irritation. Tube digestif : irritation. Inhalation : irritation du système respiratoire

Effets de l'exposition prolongée : N/D

Cancérogénicité : IARC, ACGIH, NTP, OSHA: Aucun composant de ce produit présent à des niveaux plus élevés ou égaux à 0,1 % ne s'identifie comme un cancérogène humain probable, possible ni confirmé par l'IARC, l'ACGIH, le NTP, ou l'OSHA respectivement.

Autres données : N/D

## Section 12 — Information écologique

Toxicité pour l'environnement : nocif pour la vie aquatique. Alcool C<sub>12-16</sub>, Poly(1-6) Ethoxylate :  
Aquatique aiguë : crustacé LC50 Daphnia 1,8 - 12,1 mg/l, 48 heures. Poisson LC50 Poisson 73 - 96 mg/l, 96 heures. Chronique : poisson LC50 Poisson 0,9 - 2,4 mg/l, jours.

Persistence et dégradabilité N/D	Potentiel biocumulatif N/D
----------------------------------	----------------------------

Mobilité dans le sol : N/D	Autres effets indésirables : N/D
----------------------------	----------------------------------

## Section 13 – Facteurs relatifs à la mise au rebut

**Méthodes de traitement des déchets** : éviter de déverser dans l’environnement. Recueillir les renversements. NE PAS JETER DANS LES ÉGOUTS, DANS LE SOL OU DANS TOUTE AUTRE ÉTENDUE D’EAU. Toutes les pratiques de mise au rebut doivent être en conformité avec les lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux locaux. Les règlements peuvent varier dans différents endroits. Les caractérisations de déchets et la conformité aux lois applicables sont la seule responsabilité du producteur de déchets. POUR LES PRODUITS NON UTILISÉS ET NON CONTAMINÉS, l’option préférable est de les envoyer à : un incinérateur ou autre appareil de destruction thermique. Un système de traitement des eaux usées.

## Section 14 - Renseignements de transport

Numéro NU : Non applicable (non réglementé en tant que matériel dangereux selon l’article 49 du Code of Federal Regulations, sections 171–185, relatif au transport de matière dangereuse)	Nom correct d’expédition NU Sans objet
Classe de danger de transport : sans objet	Groupe d’emballage, le cas échéant : sans objet
Risques pour l’environnement : sans objet	Précautions personnelles : sans objet
Transport en gros (selon l’annexe II de MARPOL 73/78 et le code IBC) : sans objet	

## Section 15 – Information sur la réglementation

DOT américain : non réglementé, non classifié dangereux. É.-U. (OSHA) : répond au critère pour la communication dangereuse. EPA américain : non considéré dangereux. Règlements internationaux : aucune information disponible.

## Section 16 – Autres renseignements

Explication des abréviations :

aucun renseignement non déterminé, aucun renseignement trouvé S/O  
non déterminé, aucun renseignement trouvé

Date à laquelle la FDS a été préparée : le 12 octobre 2023

Classement de la *National Fire Protection Association* (NFPA) N/D

Classement suggéré SIML : N/D, PPE=N/D. (NCPA recommande que les codes d’équipement de protection personnel soient déterminés par l’employeur, car il est le plus au courant des conditions

dans lesquelles les produits chimiques sont utilisés sur le lieu de travail.)

Ces renseignements sont préparés selon l'article 29 du CFR 1910.1200 et sont basés sur les conditions de travail habituelles, l'utilisation des produits en fonction des instructions sur les étiquettes et le travail des autres. Ce n'est peut-être pas précis. Les conditions d'utilisation réelles sont hors de notre contrôle. Les employeurs devraient effectuer leurs propres recherches afin de déterminer la pertinence des renseignements pour leur objectif. Les utilisateurs assument tous les risques relatifs à l'utilisation, la manipulation et la mise au rebut du produit; ou de la publication, l'utilisation ou la fiabilité de ces renseignements. Nous n'assumons aucune responsabilité pour toute réclamation, perte ou dommage de toute tierce partie ou pour les gains manqués ou tout dommage indirect, spécial, consécutif, punitif ou exemplaire, quelle qu'en soit la cause et même si nous avons été prévenus de la possibilité de tels dommages.